



Commission d'accès  
à l'information  
du Québec

**Québec**  
Bureau 2.36  
525, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5S9  
Téléphone : 418 528-7741  
Télécopieur : 418 529-3102

**Montréal**  
Bureau 900  
2045, rue Stanley  
Montréal (Québec) H3A 2V4  
Téléphone : 514 873-4196  
Télécopieur : 514 844-6170

Sans frais : 1 888 528-7741 | renseignements@cai.gouv.qc.ca | [www.cai.gouv.qc.ca](http://www.cai.gouv.qc.ca)

## PAR COURRIEL

Montréal, le 14 août 2025

[REDACTED]

N/Réf. : AI-2526-096

Objet : Votre demande d'accès

---

[REDACTED]

Nous accusons réception, en date du 8 août 2025, de votre demande faite en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*<sup>1</sup> afin d'avoir accès aux documents suivants :

« La présente demande d'accès concerne une affirmation mentionnée sur la page suivante de votre site web :

[https://www.cai.gouv.qc.ca/uploads/pdfs/CAI\\_FIC\\_Videosurv.pdf?v=1705515652](https://www.cai.gouv.qc.ca/uploads/pdfs/CAI_FIC_Videosurv.pdf?v=1705515652)

Il est ainsi mentionné que plusieurs décisions relatives à la collecte de renseignements personnels lors de l'utilisation de la vidéosurveillance sont diffusées sur le site web de votre organisme à l'adresse suivante: http://

[www.cai.gouv.qc.ca/decisions-et-avis/section-surveillance/decisions-en-surveillance](http://www.cai.gouv.qc.ca/decisions-et-avis/section-surveillance/decisions-en-surveillance)

Or, lorsque je consulte l'adresse en question, cela m'amène plutôt sur une page traitant de décisions rendues par la Section juridictionnelle de votre organisme, laquelle page ne diffuse pas la moindre décision.

Conséquemment, je vous demande de me transmettre par courriel les décisions suivantes :

- Coopérative d'habitation de la Solidarité Cartierville, 100 52 83, 29 août 2017;
- Ville de Québec, 101 18 20, 6 mars 2017;
- Apple Canada inc. (Apple Store du Carrefour Laval), 100 88 19, 29 novembre 2016;
- Garderie Excelsior Daycare inc., 11 17 56, 5 octobre 2016;
- Corporation immobilière Omers, 100 95 57, 16 mars 2016;
- Coopérative d'habitation Chung Hua, 100 49 29, 16 mars 2016;
- Star Bar (9142-1891 Québec inc.), 100 64 26, 9 mars 2015;
- Bronzage Soleil autour du monde, 100 74 83, 24 novembre 2014;
- Garderie Cœur d'enfant inc., 08 02 72, 31 mars 2014;
- Revenu Québec, 1015611-S, 23 novembre 2018. »

(Transcription intégrale)

---

<sup>1</sup> RLRQ, c. A-2.1, la Loi sur l'accès

Toutefois, les documents visés par votre demande ayant fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion, nous vous invitons, conformément à l'article 13 de la Loi sur l'accès, à les consulter sur le site Web de la Commission : <https://www.cai.gouv.qc.ca/acces-documents-organismes-publics/avis-decisions-rapports>.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, [REDACTED] nos salutations distinguées.

[REDACTED]  
Jorge Passalacqua  
Directeur des affaires institutionnelles,  
des communications et de la promotion  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Avis de recours